

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2019

**Excusé** : Fanny GARNIER--BEGUIN.

**Absent** : Cyril GROBON.

Lecture et approbation du compte-rendu du 03 décembre 2018.

### **1 – Avenant à la convention de portage foncier EPF de l'Ain**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de portage foncier signée le 3 juillet 2017 concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée A 324 appartenant à Mme CHANU Georgette.

Après discussion, la commune souhaiterait modifier la durée du portage soit sur 12 années.

L'EPF a émis un avenant à la convention de portage qu'il convient d'approuver et de signer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** l'avenant à la convention de portage foncier avec la nouvelle durée de portage ainsi que les modalités financières en découlant.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et conventions nécessaires à ce dossier.

### **2 – Dossier lagune**

Une réunion a été organisée avec les agriculteurs (Alain BOULY, GAEC de BERGER et GAEC de l'IRANCE). Ceux-ci sont prêts à recevoir les boues.

Subvention du département : 950 €.

La Chambre d'Agriculture doit adresser en mairie le cahier des charges. Une fois que celui-ci sera reçu, nous solliciterons les CUMA de ST ANDRE SUR VIEUX JONC et de l'ABERGEMENT CLEMENCIA pour avoir un devis pour le curage et le transport.

Travaux réalisés sur juillet ou août.

### **3 – Commission voirie**

Une date pour la commission doit être fixée afin de faire le tour des chemins.

### **4 – Travaux bâtiments**

Travaux prévus à la salle des fêtes : changer l'évier + table inox et carreler derrière la cuisinière et le lave-vaisselle.

Diagnostic sur l'isolation des combles sur les bâtiments communaux organisé par le SIEA.

### **5 – Orientations budgétaires**

Prévoir les travaux de la lagune.

### **6 – Courrier Commune de Saint Germain sur Renon**

Voir pour rencontrer Sébastien.

## 7 – Demande de subventions

Demandes étudiées en commission finances.

## 9 – Questions diverses

- Compte-rendu de l'éclairage public.
- Rapport annuel de la station d'épuration : celui-ci est bon.
- Courrier d'information de la DDT concernant l'apparition de la jussie sur les étangs.
- Feu d'artifice : deux devis équivalents ont été proposés. On garde celui de l'année dernière (UNIC'S SA). Voir avec la société pour faire notifier sur le contrat la musique + le temps de tirage.

Le Maire,